Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212901037-20261030-DEL2026_144-DE

Lan der neau

VILLE DE LANDERNEAU

SÉANCE DU VENDREDI 30 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le trente octobre à 18h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Landerneau dûment convoqué en conformité de la Loi du 5 avril 1884, le vendredi 23 octobre 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MENIL, Maire, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

PRESENTS :

M. Patrick LECLERC, M. Yvon BOTHOREL, Mme Christine ROLLAND, M. Ludovic APPELGHEM, Mme Nadine RIVIER, M. Erwan LE BRONNEC, Mme Alexandra GUILLORÉ, M. Serge LE ROUX, Mme Sophie ALLIGIER, M. Thierry MENIL, Mme Odile YVINEC, Mme Véronique SOUN, Madame Véronique PELLETEUR, Mme Gwenaëlle CUERONI, M. Philippe FOREST, M. Frédéric TREBAOL, Madame Catherine LOTHOU, Mme Anne HERPE, M. Stéphane LEPRETRE, M. Nicolas MOGUEN, M. Alexandre LE ROUX, M. Jérémy BERTHOU, Mme Maëlle CARRO Mme Viviane BERVAS, M. Kevin PORHEL, Mme Colyne ORCIL, M. Yannick LE HELLOCO, M. Fabrice FOURFOOZ

ECXUSES AYANT DONNÉ MANDAT : Mme Céline ETESSE donnant mandat à Mme Alexandra GUILLORÉ, M. Yohann QUEFFELEC donnant mandat à M. Ludovic APPELGHEM, M. Jean-Matthieu COURTOIS donnant mandat à Mme Colyne ORCIL, Mme Gladys GRELAUD donnant mandat à M. Yannick LE HELLOCO, Mme Karine CORNILY donnant mandat à M. Fabrice FOURFOOZ.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Erwan LE BRONNEC est nommé Secrétaire de Séance prend place au bureau en cette qualité.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212901037-20261030-DEL2026_144-DE

Délibération N° DEL2026_144

MODIFICATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. Thierry MENIL donne lecture du rapport suivant :
L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut former en son sein des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises.
Ces commissions, qui n'ont aucun pouvoir de décision, examinent les dossiers inscrits à leur ordre du jour, et émettent de simples avis.
Elles sont présidées, de droit, par le Maire, qui les convoque.
Leur fonctionnement n'est régi par aucune règle particulière ; le Conseil Municipal peut en fixer, le cas échéant, dans son règlement intérieur.
La composition des commissions doit simplement respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus.
Il est également proposé que chaque conseiller puisse assister, en qualité de simple auditeur, aux travaux de toute commission autre que celle dont il est membre.

Faisant suite à l'élection du Maire et de ces adjoints, il est proposé au Conseil municipal de valider les modifications apportées dans les différentes commissions municipales.

→ COMMISSION RESSOURCES ET TRANSITION
Finances, Ressources Humaines, Administration, Transition écologique, Commande publique

Thierry MENIL
Yvon BOTHOREL
Sophie ALLIGIER
Viviane BERVAS
Stéphane LEPRÊTRE
Gwenaëlle CUERONI
Céline ETESSE
Jean-Matthieu COURTOIS
Fabrice FOURFOOZ

→ COMMISSION VIVRE ENSEMBLE
Sport, Culture, Vie associative, Communication, Animation

Thierry MENIL
Christine ROLLAND
Serge LE ROUX
Kevin PORHEL
Nicolas MOGUEN
Maëlle CARO
Philippe FOREST
Véronique SOUN
Yannick LE HELLOCO

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 029-212901037-20261030-DEL2026_144-DE

→ COMMISSION SOLIDARITÉS ENFANCE JEUNESSE
Action et cohésion sociale, Inclusion, Santé, Éducation, Citoyenneté

Thierry MENIL
Nadine RIVIER
Alexandra GUILLORÉ
Odile YVINEC
Anne HERPE
Colyne ORCIL
Catherine LOTHOU
Karine CORNILY

→ COMMISSION CADRE DE VIE
Travaux, Urbanisme et renouvellement urbain, Habitat, Tranquillité urbaine et vie des quartiers

Thierry MENIL
Ludovic APPELGHEM
Erwan LE BRONNEC
Patrick LECLERC
Alexandre LE ROUX
Yohann QUEFFELEC
Frédéric TREBAOL
Jérémy BERTHOU
Véronique PELLETEUR
Gladys GRELAUD

Le Conseil municipal est invité à valider cette proposition.

Décision du Conseil municipal

Pour : 33

Fait à Landerneau, le 30 octobre 2026

Le Maire

